

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
391 ROUTE DE LA POMAREDOISE POMAREDE	405 m³	437218	015 mm	20/01/2025 1310	29/10/2025 1715	
	83 m³	437218	015 mm	29/10/2025 1715	31/12/2025 1798	Relevé estimé
TOTAL CONSOMMATION	488 m³					

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					800,76		844,79
Abonnement					60,66		63,99
Part Syndicale	2e semestre 2025				26,03	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2025				34,63	5,50	
Consommation					740,10		780,80
Part Syndicale	20-01-25 / 31-12-25		488	0,4200	204,96	5,50	
Part SAUR	20-01-25 / 31-12-25		488	1,0966	535,14	5,50	
► Organismes publics					101,50		107,09
Consommation					101,50		107,09
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	20-01-25 / 31-12-25		488	0,1180	57,58	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	20-01-25 / 31-12-25		488	0,0900	43,92	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,82 € / m³ soit 0,00182 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 € TVA 5,50 % : 49,62 € Total facture TTC : 951,88 €

HT soumis à TVA : 902,26 € TVA sur les débits : 49,62 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.	Part SAUR Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements	Part Organismes publics Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.	Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr
--	---	---	---

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984

Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/vos-droits-rpdp ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :

Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement